Publié le 17 juin 2026
La version approuvée est en français

*Tableau 1*

**Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité**

WEALINS S.A. 529900DRTSUMACSSIX70


**Résumé**

**Base de préparation**
Le présent document est la quatrième déclaration consolidée du Principal Adverse Impact publiée par WEALINS expliquant l'impact des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Cette période de référence s'étend du 1er janvier au 31 décembre 2025. Les données ont été obtenues via l'outil Clarity.ai. Cela répond à nos obligations de déclaration réglementaire en vertu de l'article 4 de la SFDR et du chapitre II du RTS.

**Diligence raisonnable**
En tant que distributeur et conseiller en assurance, WEALINS collabore étroitement avec le réseau d'intermédiaires en assurance de ses partenaires (courtiers, banques, family office) qui, à leur tour, sont responsables de la relation avec les assurés. Ils définissent la stratégie d'investissement et le(s) support(s) d'investissement les plus adaptés à chaque assuré, en tenant compte de son appétit pour le risque, de ses attentes en matière d'investissement et de ses préférences en matière de développement durable.

Les investissements sous-jacents aux produits de WEALINS S.A. donnent accès à un maximum de quatre types de fonds différents, en fonction du produit et du marché cible. Il peut s'agir de fonds collectifs externes (OPCVM, etc.) et/ou internes, de fonds d'assurance dédiés et/ou spécialisés, constitués et gérés conformément aux dispositions réglementaires luxembourgeoises, et notamment aux dispositions de la lettre circulaire LC 15/3 du Commissariat aux Assurances. Au travers de ces fonds externes et/ou internes, les assurés des produits WEALINS S.A. peuvent investir dans un grand nombre de stratégies et de profils d'investissement, le plus souvent gérés par des gestionnaires financiers externes et indépendants et parfois, lorsque les dispositions réglementaires des pays de résidence des assurés le permettent, directement par les assurés.

Les décisions d'investissement sont donc prises par ces gestionnaires financiers externes mandatés par WEALINS S.A. dans le cas de fonds internes collectifs ou dédiés, ou par les assurés eux-mêmes, ou au moins avec la confirmation des assurés, qui peuvent, s'ils le souhaitent, demander des conseils en matière d'investissement. Dans tous ces cas, il incombe aux gestionnaires d'investissement indépendants désignés par WEALINS S.A., aux conseillers en investissement désignés par les assurés ou, le cas échéant, aux assurés eux-mêmes d'intégrer les risques liés au développement durable dans leurs décisions d'investissement et d'évaluer les principaux effets négatifs de leurs décisions d'investissement sur les facteurs de développement durable et les rendements des investissements. Pour ces raisons, WEALINS S.A., dans son rôle, au niveau du produit, n'est pas en mesure de prendre pleinement en considération les impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Néanmoins, en conformité avec les exigences de reporting de Foyer S.A., WEALINS a commencé à collecter des données pertinentes en ligne avec le reporting PAI de l'univers d'investissement qui est mis à la disposition de ses clients à partir de 2023. Cette déclaration décrit l'approche de WEALINS pour évaluer les principaux impacts négatifs (PAI) de ses choix d'investissement sur les facteurs de durabilité et fournit un résumé de nos politiques de diligence raisonnable liées aux procédures associées. Nous remplissons ainsi nos obligations réglementaires de reporting en vertu de l'article 4 de la SFDR et du chapitre II des RTS. Pour remplir les obligations de reporting réglementaire en vertu de l'article 4 de la SFDR et du chapitre II du RTS, WEALINS a utilisé les données fournies par la plateforme Clarity AI.

Publié le 17 juin 2026

La version approuvée est en français

Dans le cadre de l'engagement de WEALINS pour le développement durable, nous travaillons à la définition d'un cadre d'investissement durable que tous nos partenaires de gestion d'actifs devront respecter, et qui inclut nos exigences minimales de collaboration. Cela signifie que nos clients pourront sélectionner les gestionnaires d'actifs et les produits d'investissement qui auront été soumis au premier examen de durabilité de WEALINS S.A.

Pour son portefeuille interne (qui sera publié séparément), WEALINS S.A. s'engage actuellement avec Foyer S.A. qui gère ses propres actifs, afin de s'assurer qu'il y a un alignement adéquat entre la gestion du fonds et les engagements de WEALINS S.A., en particulier en termes de respect de sa politique de développement durable et des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

**Portée de l'analyse**

Les données analytiques recueillies pour le reporting PAI se réfèrent aux investissements de nos clients qui s'élèvent à 20,1 milliards d'euros à la fin du quatrième trimestre 2025 (17,9 milliards d'euros à la fin du quatrième trimestre 2024 ou +12%). Par conséquent, les calculs ont été spécifiquement effectués pour tous les investissements directs éligibles au reporting PAI, réalisés par WEALINS. Cette analyse est principalement axée sur les résultats des investissements directs, tels que les actions et les obligations, puisqu'ils représentent 34% du portefeuille total. La partie du portefeuille relative aux fonds est incluse dans le présent calcul, mais aucun modèle ESG européen (EET) n'a été utilisé dans le processus de calcul, c'est plutôt la fonction « look-through » de la plateforme Clarity qui a été utilisée pour les fonds (lorsqu'elle était disponible).

En raison de son modèle d'entreprise et comme indiqué ci-dessus, WEALINS n'a pas de lien direct avec les entreprises dans lesquelles les portefeuilles des clients sont investis ; par conséquent, nous ne sommes pas en mesure d'influencer le processus de prise de décision qui peut conduire à des choix commerciaux plus durables au niveau de l'entreprise. Pour ces données, WEALINS n'est donc pas en mesure de fournir des commentaires ou des explications sur les actions entreprises pour remédier aux activités négatives et/ou controversées qui caractérisent les activités des entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés.

Les aperçus trimestriels pour l'exercice 2025 donne la composition suivante du portefeuille :

| Fonds | Entreprises investies | Autres | Etats souverains | Total |
|---|---|---|---|---|
| 49% | 34% | 15% | 2% | 100% |

**Progrès**

**Comité de révision**

Un comité de révision des PAI a été établi et se réunit trimestriellement pour suivre et comprendre les changements concernant les principaux PAI. Les PAI prioritaires sélectionnés sont ceux sur lesquels WEALINS a le plus d'impact matériel et le plus grand potentiel de réduction de l'impact négatif à l'avenir. Cette approche nous permet de comprendre les domaines ayant l'impact le plus significatif sur nos facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

**Principaux PAI**

- M1 - Émissions totales de GES

Publié le 17 juin 2026
La version approuvée est en français

  - M1,1 - Émissions de GES de niveau 1
  - M1,2 - Émissions de GES de niveau 2
  - M1,3 - Émissions de GES de niveau 3
- M2 - Empreinte carbone
- M3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
- M4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
- M10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
- M12 - Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
- M13 - Mixité au sein des organes de gouvernance
- M14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)
- M16,1 – Nombre relatif de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales
- M16,2 - Nombre absolu de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

**Indices de référence**
Afin de mieux comprendre notre impact par rapport au marché, nous analysons, dans le cadre de notre examen trimestriel, notre performance par rapport à des indices de référence, MSCI World et MSCI Paris Aligned. Cela permet de s'assurer que nous restons en phase avec l'évolution des questions de développement durable et les meilleures pratiques du secteur. Jusqu'à présent, les conclusions générales sont que nos performances sont légèrement supérieures à celles du MSCI World et inférieures à celles du MSCI Paris Aligned.

**Défis**
Nous sommes satisfaits du fournisseur de données que nous avons sélectionné (Clarity.ai) et avons constaté que la couverture des données pour de nombreux PAI s'est constamment améliorée au fil du temps. Cependant, nous nous interrogeons sur la réalisation de contrôles de qualité des données déclarées utilisées dans l'outil. De plus, nous manquons d'analyses significatives de ces données et de projections sur leur évolution dans le temps. Il serait également utile de comprendre les options alternatives qui permettraient d'améliorer les performances par rapport aux PAI.

**Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**
SFDR exige la déclaration obligatoire des indicateurs PAI, qui sont divisés en un « ensemble d'indicateurs universels obligatoires » et des « indicateurs supplémentaires facultatifs ». WEALINS prend en compte tous les PAI obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I, ainsi que 2 PAI supplémentaires : un indicateur supplémentaire parmi les indicateurs liés à l'environnement, comme indiqué dans le Tableau 2 de l'Annexe I, et un indicateur supplémentaire pour les questions sociales et de personnel, comme indiqué dans le Tableau 3 de l'Annexe I

| Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT** | | | | | | |
| **Élément de mesure** | **Incidences 2025** | **Incidences 2024** | **Incidences 2023** | **Incidences 2022** | **Explication** | **Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante** |
| **Émissions de gaz à effet de serre** | | | | | | |
| **1. Émissions de GES** | | | | | | |
| Émissions de GES de niveau 1 | 476 242.53 tonne CO2e | 549 958.8 tonne CO2e | 376 150.56 tonne CO2e | N/A | Couverture 95.75%<br>Estimé 47.54%<br>Rapporté 52.46%<br><br>Nous avons continué à améliorer les données, en travaillant avec Clarity AI Inc. pour pouvoir suivre l'évolution des différents PAI.<br><br>La couverture a légèrement diminué tout comme les émissions de GES de niveau 1 est observée entre 2024 et 2025. | Aucune mesure préventive ni aucun objectif n'ont été mis en place. |
| Émissions de GES de niveau 2 | 94 273.75 tonne CO2e | 107 171.3 tonne CO2e | 84 179.34 tonne CO2e | N/A | Couverture 95.75%<br>Estimé 47.4%<br>Rapporté 52.6% | |
| Émissions de GES de niveau 3 | 5 484 747.5 tonne CO2e | 5 470 767 tonne CO2e | 3 463 797 tonne CO2e | N/A | Couverture 94.66%<br>Estimé 59.79%<br>Rapporté 40.21% | |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Émissions totales de GES | 5 972 789 tonne CO2e | 6 084 398 tonne CO2e | 3 857 473.8 tonne CO2e | N/A | Couverture 94.55%<br>Estimé 62.48%<br>Rapporté 37.52% | |
| **2. Empreinte carbone** | | | | | | |
| Empreinte carbone | 351.22 tonne CO2e / EUR M invested | 626.19 tonne CO2e / EUR M investis | 549.28 tonne CO2e / EUR M investis | N/A | Couverture 94.56%<br>Estimé 62.48%<br>Rapporté 37.52%<br><br>Nous avons continué à améliorer les données, en travaillant avec Clarity AI Inc. pour pouvoir suivre l'évolution des différents PAI.<br><br>La couverture a augmenté, alors que l'empreinte carbone a diminué entre 2024 et 2025. | Aucune mesure préventive ni aucun objectif n'ont été mis en place. |
| **3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements** | | | | | | |
| Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | 787.23 tonne CO2e / EUR M revenue | 1 483.14 tonne CO2e / EUR M revenue | 914.36 tonne CO2e / EUR M revenue | N/A | Couverture 94.56%<br>Estimé 62.48%<br>Rapporté 37.52%<br><br>Nous avons continué à améliorer les données, en travaillant avec Clarity AI Inc. pour pouvoir suivre l'évolution des différents PAI.<br><br>La couverture s'est élargie et l'intensité des GES des entreprises bénéficiaires a diminué entre 2024 et 2025. | Aucune mesure préventive ni aucun objectif n'ont été mis en place. |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles** | | | | | | |
| Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | 4.91 % | 10.38 % | 9.36 % | N/A | Couverture 94.12%<br>Estimé 0%<br>Rapporté 100%<br><br>Nous avons continué à améliorer les données, en travaillant avec Clarity AI Inc. pour pouvoir suivre l'évolution des différents PAI.<br><br>La couverture a augmenté, alors que le pourcentage d'entreprises dans le secteur a chuté. | Aucune mesure préventive ni aucun objectif n'ont été mis en place. |
| **5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable** | | | | | | |
| Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie | Consommation: 29.18%<br><br>Production: 0.78 % | Consommation: 56.66 %<br><br>Production: 59.65 % | Consommation: 62.33 %<br><br>Production: 59.99 % | N/A | Couverture 86.14%<br>Estimé 3.09%<br>Rapporté 96.91%<br><br>Couverture 95.61%<br>Estimé 0%<br>Rapporté 100%<br><br>Nous avons continué à améliorer les données, en travaillant avec Clarity AI Inc. pour pouvoir suivre l'évolution des différents PAI.<br><br>La couverture a augmenté.<br><br>Il convient de noter que la part des activités liées aux énergies non renouvelables a fortement diminué | Aucune mesure préventive ni aucun objectif n'ont été mis en place. |

| **6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique** | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique | Total: 0.23 GWh / EUR M revenue<br><br>Secteur A: 0.0015 GWh / EUR M revenue<br><br>Secteur B: 0.05 GWh / EUR M revenue<br><br>Secteur C: 0.11 GWh / EUR M revenue<br><br>Secteur D: 0.05 GWh / EUR M revenue<br><br>Secteur E: 0.001 GWh / EUR M revenue<br><br>Secteur F: 0.0011 GWh / EUR M revenue<br><br>Secteur G: 0.006 GWh / EUR M revenue<br><br>Secteur H: 0.010 GWh / EUR M revenue<br><br>Secteur L: 0.007 GWh / EUR M revenue | Total: 0.94 GWh / EUR M revenue<br><br>Secteur A: 1.12 GWh / EUR M revenue<br><br>Secteur B: 1.53GWh / EUR M revenue<br><br>Secteur C: 0.88 GWh / EUR M revenue<br><br>Secteur D: 2.48 GWh / EUR M revenue<br><br>Secteur E: 0.42 GWh / EUR M revenue<br><br>Secteur F: 0.15 GWh / EUR M revenue<br><br>Secteur G: 0.28 GWh / EUR M revenue<br><br>Secteur H: 0.98 GWh / EUR M revenue<br><br>Secteur L: 0.49 GWh / EUR M revenue | Total: 0.75 GWh / EUR M revenue<br><br>Secteur A: 0.97GWh / EUR M revenue<br><br>Secteur B: 1.43 GWh / EUR M revenue<br><br>Secteur C: 0.60 GWh / EUR M revenue<br><br>Secteur D: 2.74GWh / EUR M revenue<br><br>Secteur E: 0.52 GWh / EUR M revenue<br><br>Secteur F: 0.17 GWh / EUR M revenue<br><br>Secteur G: 0.067 GWh / EUR M revenue<br><br>Secteur H: 1.23 GWh / EUR M revenue<br><br>Secteur L: 0.54GWh / EUR M revenue | N/A | Couverture 97.97%<br>Estimé 56.55%<br>Rapporté 43.45%<br><br>Couverture 99.68%<br>Estimé 48.11%<br>Rapporté 51.89%<br><br>Couverture 93.17%<br>Estimé 52.25%<br>Rapporté 47.75%<br><br>Couverture 98.84%<br>Estimé 58.34%<br>Rapporté 41.66%<br><br>Couverture 98.24%<br>Estimé 48.45%<br>Rapporté 51.55%<br><br>Couverture 99.92%<br>Estimé 53.64%<br>Rapporté 46.36%<br><br>Couverture 96.47%<br>Estimé 59.84%<br>Rapporté 40.16%<br><br>Couverture 98.11%<br>Estimé 59.54%<br>Rapporté 40.46%<br><br>Couverture 97.21%<br>Estimé 45.79%<br>Rapporté 54.21%<br><br>Couverture 95.47%<br>Estimé 56.7%<br>Rapporté 43.3% | Nous avons continué à améliorer les données, en travaillant avec Clarity AI Inc. pour pouvoir suivre l'évolution des différents PAI.<br><br>La couverture est restée stable et il y a une diminution de la consommation totale d'énergie entre 2024 et 2025.<br><br>Pour plus de transparence, nous avons ajouté ci-dessous la traduction de la codification du secteur NACE.<br><br>**Code Espace économique**<br><br>**A** Agriculture, sylviculture et pêche<br><br>**B** Industries extractives<br><br>**C** Industrie manufacturière<br><br>**D** Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné<br><br>**E** Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution<br><br>**F** Construction<br><br>**G** Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles<br><br>**H** Transports et entreposage<br><br>**L** Activités immobilières<br><br>Aucune mesure préventive ni aucun objectif n'ont été mis en place. |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Biodiversité** | | | | | | |
| **7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité** | | | | | | |
| Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones | 1.33 % | 3.18 % | 4.71 % | N/A | Couverture 89.99%<br><br>Clarity AI exploite des modèles de traitement du langage naturel (NLP) pour identifier les violations de cette PAI. Toutes les controverses considérées comme une violation potentielle par les modèles NLP sont ensuite examinées par nos analystes.<br><br>Nous avons continué à améliorer les données, en travaillant avec Clarity AI Inc. pour pouvoir suivre l'évolution des différents PAI.<br><br>La couverture a augmenté.<br><br>Il convient également de noter que les activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité ont fortement diminué. | Aucune mesure préventive ni aucun objectif n'ont été mis en place. |
| **Eau** | | | | | | |
| **8. Rejets dans l'eau** | | | | | | |
| Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 0.008 tonne / EUR M invested | 0.013 tonne / EUR M investis | 0.022 tonne / EUR M investis | N/A | Couverture 37.58%<br>Estimé 77.3%<br>Rapporté 22.7%<br><br>Nous avons continué à améliorer les données, en travaillant avec Clarity AI Inc. | Aucune mesure préventive ni aucun objectif n'ont été mis en place. |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | pour pouvoir suivre l'évolution des différents PAI.<br><br>La couverture a augmenté.<br><br>Il convient également de noter que les émissions d'eau ont diminué de 35 %. | |
| **Déchets** | | | | | | |
| **9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs** | | | | | | |
| Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 32.69 tonne / EUR M invested | 49.14 tonne / EUR M investis | 63.53 tonne / EUR M investis | N/A | Couverture 94.09%<br>Estimé 73.38%<br>Rapporté 26.62%<br><br>Nous avons continué à améliorer les données, en travaillant avec Clarity AI Inc. pour pouvoir suivre l'évolution des différents PAI. La couverture a augmenté et les émissions de déchets dangereux ont diminué de 33 %. | Aucune mesure préventive ni aucun objectif n'ont été mis en place. |

| INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Élément de mesure** | **Incidences 2025** | **Incidences 2024** | **Incidences 2023** | **Incidences 2022** | **Explication** | **Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante** |
| **Les questions sociales et de personnel** | | | | | | |
| **10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales** | | | | | | |
| Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 3.35 % | 5.07 % | 18.26 % | N/A | Couverture 89.99%<br><br>Clarity AI exploite des modèles de traitement du langage naturel (NLP) pour identifier les violations de cette PAI. Toutes les controverses considérées comme une violation potentielle par les modèles NLP sont ensuite examinées par nos analystes.<br><br>Nous avons continué à améliorer les données, en travaillant avec Clarity AI Inc. pour pouvoir suivre l'évolution des différents PAI. La couverture a augmenté et la part des investissements dans des entreprises bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du CGNU ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales a considérablement diminué et est aujourd'hui inférieure à 5 %. | Aucune mesure préventive ni aucun objectif n'ont été mis en place. |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales** | | | | | | |
| Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations | 0.21 % | 0.51 % | 0.47 % | N/A | Couverture 94.32%<br>Estimé 0%<br>Rapporté 100%<br><br>Nous avons continué à améliorer les données, en travaillant avec Clarity AI Inc. pour pouvoir suivre l'évolution des différents PAI. La couverture est resté stable mais la part des investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations a fortement diminuée. | Aucune mesure préventive ni aucun objectif n'ont été mis en place. |
| **12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé** | | | | | | |
| Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements | 7.82 % | 12.59 % | 11.57 % | N/A | Couverture 62.67%<br>Estimé 0%<br>Rapporté 100%<br><br>Nous avons continué à améliorer les données, en travaillant avec Clarity AI Inc. pour pouvoir suivre l'évolution des différents PAI. La couverture a augmenté et l'écart de rémunération moyen non ajusté a fortement diminué. | Aucune mesure préventive ni aucun objectif n'ont été mis en place. |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **13. Mixité au sein des organes de gouvernance** | | | | | | |
| Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres | 21.17 % | 36.36 % | 35.06 % | N/A | Couverture 95.13%<br>Estimé 0%<br>Rapporté 100% | |
| | | | | | | |
| Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées | 0.0059 % | 0.00023160178 % | 0.01 % | N/A | Couverture 94.75%<br>Estimé 0%<br>Rapporté 100%<br><br>Nous avons continué à améliorer les données, en travaillant avec Clarity AI Inc. pour pouvoir suivre l'évolution des différents PAI. La couverture a augmenté et l'écart de rémunération moyen non ajusté a fortement dimiué.<br><br>14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)<br><br>Nous avons continué à améliorer les données, en travaillant avec Clarity AI Inc. pour pouvoir suivre l'évolution des différents PAI. | Aucune mesure préventive ni aucun objectif n'ont été mis en place. |

| Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Élément de mesure** | **Incidences 2025** | **Incidences 2024** | **Incidences 2023** | **Incidences 2022** | **Explication** | **Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante** |
| **Environnement** | | | | | | |
| **15. Intensité de GES** | | | | | | |
| Intensité de GES des pays d'investissement | 24.71 tonne CO2e / EUR M GDP | 492.13 tonne CO2e / EUR M PIB | 419.99 tonne CO2e / EUR M PIB | N/A | Couverture 99.67%<br>Estimé 100%<br>Rapporté 0%<br><br>Nous avons continué à améliorer les données, en travaillant avec Clarity AI Inc. pour pouvoir suivre l'évolution des différents PAI. La couverture est resté stable et une diminution de l'intensité des GES est observée entre 2024 et 2025. | Aucune mesure préventive ni aucun objectif n'ont été mis en place. |
| **Social** | | | | | | |
| **16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales** | | | | | | |
| Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national | Relatif: 2.79 %<br><br>Absolu: 3 | Relatif: 4.17 %<br><br>Absolu: 5 | Relatif: 3.96 %<br><br>Absolu: 5 | N/A | Couverture 100%<br>Estimé 0%<br>Rapporté 100%<br><br>Couverture 100%<br>Estimé 0%<br>Rapporté 100%<br><br>Une analyse approfondie du PAI 16 révèle qu'en moyenne 3 pays investis dans les investissements de WEALINS font l'objet d'une violation des lois internationales, représentant 2,79 % du nombre total de pays investis par WEALINS. | Aucune mesure préventive ni aucun objectif n'ont été mis en place. |

| Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Élément de mesure** | **Incidences 2025** | **Incidences 2024** | **Incidences 2023** | **Incidences 2022** | **Explanation** | **Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante** |
| **Combustibles fossiles** | | | | | | |
| **17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers** | | | | | | |
| Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |
| **Efficacité énergétique** | | | | | | |
| **18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique** | | | | | | |
| Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |

| **Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité** |
|---|
| [*Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point a), suivant le modèle du tableau 2*] |
| [*Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point b), suivant le modèle du tableau 3*] |
| [*Informations sur toute autre incidence négative sur les facteurs de durabilité utilisée pour identifier et évaluer les principales incidences négatives supplémentaires sur un facteur de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point c), suivant le modèle du tableau 2 ou du tableau 3*] |
| **Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**<br><br>Les directives et politiques d'investissement de WEALINS identifient et gèrent en conséquence les risques de durabilité, évaluent et gèrent les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité en relation avec ses décisions d'investissement dans le cadre d'une gestion discrétionnaire par FOYER S.A.<br><br>Au niveau de l'entité, pour tous les produits, WEALINS collecte et surveille 18 PAI obligatoires et 2 PAI optionnels sur la base du meilleur effort. L'objectif du prochain rapport est d'améliorer la couverture des données dans certains domaines tels que l'eau et la biodiversité, mais surtout de suivre et de comprendre l'impact des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.<br><br>*Marge d'erreur de nos méthodologies*<br><br>Le calcul des indicateurs PAI dépend intrinsèquement de la disponibilité et de la qualité des données. Les données que nous recevons des entreprises détenues et des fournisseurs tiers sont examinées et évaluées à des fins de contrôle de la qualité des données, dans la mesure du possible. Dans ce contexte, les calculs sont effectués sur la base des meilleurs efforts. La couverture des données a régulièrement augmenté au cours des dernières années depuis que nous avons commencé à analyser les principaux impacts négatifs sur la durabilité. |
| **Politiques d'engagement**<br><br>WEALINS surveille les entreprises dans lesquelles nous investissons sous différents angles, notamment la stratégie, les performances et les risques financiers et non financiers, la structure du capital, la gouvernance d'entreprise et l'impact environnemental et social. |

À ce jour, WEALINS n'interagit pas avec les entreprises investies sur les questions liées à la durabilité.

**Références aux normes internationales**

Le Groupe Foyer, dont WEALINS fait partie, est membre associé de LuxFLAG, une association indépendante et internationale à but non lucratif créée en 2006 par des partenaires fondateurs privés et publics pour soutenir la finance durable. Le Groupe Foyer a également obtenu le label Responsibility Europe, qui est un organisme fédérant les entreprises européennes et internationales dont les labels sont alignés sur la norme ISO 26 000.

**Comparaison historique**

Depuis l'exercice 2023, nous utilisons un outil et gérons la création des rapports en interne, et toutes les comparaisons seront effectuées à partir de cette année, car les bases de préparation sont uniformes et comparables. Aucune performance historique ne sera réalisée à partir de l'exercice 2022, car la qualité et la couverture des données étaient telles que nous ne les avons pas jugées suffisamment fiables pour être publiées.

*Tableau 2*

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

| INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés** | | | | | | |
| **Élément de mesure** | **Incidences 2025** | **Incidences 2024** | **Incidences 2023** | **Incidences 2022** | **Explication** | **Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante** |
| **Émissions** | | | | | | |
| **4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone** | | | | | | |
| Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris | 28.09 % | 55.86 % | 59.29 % | N/A | Couverture 100%<br>Estimé 0%<br>Rapporté 100%<br><br>WEALINS a choisi le PAI O4 (investissements dans des entreprises sans initiatives en matière d'émissions de carbone) comme information facultative sur le climat et l'environnement. Ce chiffre a beaucoup diminué en 2025. | Aucune mesure préventive ni aucun objectif n'ont été mis en place. |

*Tableau 3*

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

| INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés** | | | | | | |
| **Élément de mesure** | **Incidences 2025** | **Incidences 2024** | **Incidences 2023** | **Incidences 2022** | **Explication** | **Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante** |
| **Questions sociales et de personnel** | | | | | | |
| **1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail** | | | | | | |
| Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail | 0.61 % | 3.64 % | 4.76 % | N/A | Couverture 94.08%<br>Estimé 0%<br>Rapporté 100%<br><br>WEALINS a choisi le PAI O1 (investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail) comme information sociale facultative. Ce chiffre a fortement diminué en 2025, malgré une augmentation de la couverture. | Aucune mesure préventive ni aucun objectif n'ont été mis en place. |